

# GOVERNANCE AUTOCHTONE

## MISE EN CONTEXTE AVANT LA LEÇON OU L'ACTIVITÉ

Assurez-vous que les élèves comprennent le concept de gouvernance en discutant des différents ordres de gouvernement et niveaux d'autorité dans leur vie personnelle. Expliquez la structure d'une école (enseignants, travailleurs de soutien, chefs de section, directeurs d'école, directeurs de l'éducation, etc.), d'un ménage (fratrie, parents, tuteurs, grands-parents, membres de la famille) et du Canada (élus, membres du Cabinet, députés, premier ministre, juges, etc.). Ensuite, demandez aux élèves de se renseigner sur le mode de gouvernance actuel des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis). Sources à consulter : documents et sites Web de l'[Assemblée des Premières Nations](#), de la Nation métisse ([Ralliement national des Métis](#)) et d'[Inuit Tapiriit Kanatami](#). Vous trouverez d'autres ressources à la fin du présent guide. Comparez les modèles de gouvernance traditionnels et modernes.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Comprendre la façon dont les communautés autochtones sont gouvernées.
- Comparer les modèles de gouvernance traditionnels et modernes.
- Connaître les différents modèles de gouvernance.

# GOVERNANCE AUTOCHTONE

## Perspectives et connaissances de base

### PREMIÈRES NATIONS

« Le système des clans originaux fut spirituellement entériné en tant que Grande loi, et ainsi furent instaurés un ordre social et une structure de gouvernance efficaces. Son importance spirituelle devait servir à asseoir la bonne gouvernance sociale et politique du peuple. C'est pourquoi il a continué de régir le peuple entier, aux besoins et aspirations duquel il était entièrement consacré. En effet, malgré le passage des époques, le système de clans est resté solide, toujours au cœur de la force, de l'identité collective et de la solidarité du peuple, en respectant toutefois la dignité, l'intégrité et l'identité individuelle de chaque personne.

Dans l'un de ses enseignements, mon ami Mark Phillips parle des trois cercles de consultation dans la communauté. Ces cercles, qui s'ajoutaient aux responsabilités des clans, constituaient des tribunes où l'on pouvait s'exprimer sur des questions particulières. Il y avait les cercles des femmes et des enfants, le cercle des aînés et le cercle des hommes. Chaque cercle devait remplir des devoirs précis et prendre en considération des facteurs particuliers. Par exemple, les cercles des femmes et des enfants devaient envisager les choses en fonction de l'avenir. De plus, le peuple devait obtenir l'accord du cercle des femmes avant de prendre part à une guerre, puisqu'il en allait des vies de leurs fils, de leurs frères et de leurs maris. Quant aux aînés, qui étaient, et qui sont toujours, les gardiens de notre histoire, ils devaient tenir compte du passé. Enfin, les hommes devaient étudier les problèmes à la lumière des circonstances et des besoins actuels.

Outre les contraintes temporelles, les cercles de consultation devaient tenir compte d'autres facteurs, comme les besoins politiques, sociaux, économiques et de

santé. Les consultations étaient menées sous le signe de la prière et du respect, dans la conviction que la rigueur était la clé de la compréhension.

Le rôle de chef était vu comme temporaire – et rares étaient ceux qui occupaient le pouvoir toute leur vie –, car les chefs étaient les membres les plus pauvres de la communauté. Leur pauvreté était due à leurs responsabilités, soit de prendre soin des malades, des personnes âgées et des orphelins, et au fait qu'ils devaient penser aux autres avant eux-mêmes. On enseignait aux

chefs que leur rôle était de conseiller le peuple et que le consensus spirituel était la plus absolue des politiques.

Aujourd'hui, la plupart des leaders autochtones doivent surmonter de multiples obstacles et faire appel à la collaboration s'ils souhaitent devenir des leaders adaptés à leur époque tout en suivant les enseignements traditionnels. Les leaders actuels s'inscrivent dans un système (habituellement celui

imposé par le gouvernement fédéral) qui diffère du système et de la société pour lesquels le rôle traditionnel de leadership avait été créé. À cause des conséquences de la Loi sur les Indiens (adoptée pour la première fois en 1876), et aussi des mesures prises par le gouvernement fédéral, de nombreux membres de notre peuple ne se sentent pas concernés par la prise de décisions. Et les effets catastrophiques des pensionnats autochtones, où toute initiative individuelle et expression de notre culture était violemment punie, n'ont fait que renforcer cette impression. Cette imposition tyrannique d'une vision du monde non autochtone, combinée à un régime coercitif qui a créé de la rivalité entre les personnes, a façonné un patrimoine honteux.

« L'espoir est essentiel à notre survie. Et quelle meilleure façon de donner de l'espoir aux gens que de leur faire comprendre de façon claire que chacun a un rôle à jouer dans la communauté? »

Continué...



# GOVERNANCE AUTOCHTONE

## Perspectives et connaissances de base

### PREMIÈRES NATIONS

Le leadership et la gouvernance traditionnels des peuples autochtones sont nécessaires aujourd'hui, peut-être même plus que jamais. Les peuples doivent impérativement sentir qu'ils sont partie intégrante du processus décisionnel et que leur voix compte. L'espoir est essentiel à notre survie. Et quelle meilleure façon de donner de l'espoir aux gens que de leur faire comprendre de façon claire que chacun a un rôle à jouer dans la communauté? La participation au changement est nécessaire, mais elle doit refléter la culture et les valeurs de la communauté. »

— de « Gouvernance » par Bob Watts, dans le volume *Les Premières Nations de l'Atlas des peuples autochtones du Canada*



# GOVERNANCE AUTOCHTONE

## Perspectives et connaissances de base

### MÉTIS

« **Fondé en 1983**, le Ralliement national des Métis (RNM) – composé de membres dirigeants des conseils de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario – constitue l'organe directeur national des Métis. Bientôt situé à Winnipeg, le RNM a un triple mandat : cultiver le sentiment d'appartenance métisse chez ses membres, revendiquer les droits ancestraux inhérents des Métis par la voie des tribunaux, et entretenir une relation de nation à nation avec le Canada. Le RNM a d'ailleurs joué un rôle dans les causes comme Powley (2003), la Fédération des Métis du Manitoba (2013) et Daniels (2013, 2016), où il a fait valoir un programme cohérent de défense des droits des Métis.

À l'origine, les trois membres dirigeants du RNM provenaient des trois provinces des Prairies. Toutefois, dans les années 1990, l'organisme accueille des membres de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Les membres constituants du RNM sont la Nation métisse de la Colombie-Britannique, la Nation métisse de l'Alberta, la Nation métisse de la Saskatchewan, la Nation métisse du Manitoba et la Nation métisse de l'Ontario.

Ensemble, le RNM et les conseils métis des provinces représentent environ 400 000 Métis répartis sur leur territoire ancestral.

Chacun des cinq membres dirigeants propose aux citoyens métis de sa province une certaine mesure d'autonomie gouvernementale, un programme culturel ainsi que des formations se rapportant à l'éducation, à la société, à l'emploi et aux diverses compétences. À titre d'exemple, la structure de gouvernance métisse de

la Saskatchewan (MN—S) se divise en régions, zones et sections locales. La section locale, qui représente la forme la plus directe de gouvernement métis, est composée de citoyens métis d'une même communauté. Chaque conseil métis provincial est formé d'un directeur régional élu ainsi que d'un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Au sein de ces conseils, les dirigeants élus sont responsables d'un ou plusieurs portefeuilles, comme l'éducation, le logement ou les droits de récolte et de chasse. S'apparentant au pouvoir exécutif d'un gouvernement, ces conseils s'occupent de la gouvernance des affaires courantes.

Depuis 2004, pour mieux affirmer les droits ancestraux des Métis découlant de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, les membres dirigeants ont centralisé l'inscription des citoyens métis.

Dans une nation métisse, le droit de vote aux élections est accordé aux citoyens métis inscrits qui détiennent une carte de membre. Les élections sont organisées et encadrées par des commissions électorales métisses. Les citoyens de chaque province qui possèdent une

carte de statut de Métis sont appelés à choisir un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un directeur régional.

L'admissibilité des membres est déterminée par le conseil et les membres métis dirigeants. Pour être membre, il faut avoir un ancêtre métis, s'identifier comme Métis et être reconnu comme tel par la communauté métisse. Ces critères font écho à la définition du RNM, établie en 2002 : « Toute personne qui s'identifie comme Métis,



**[...] le RNM a un triple mandat : cultiver le sentiment d'appartenance métisse chez ses membres, revendiquer les droits ancestraux inhérents des Métis par la voie des tribunaux, et entretenir une relation de nation à nation avec le Canada.**



Continué...



# GOUVERNANCE AUTOCHTONE

## Perspectives et connaissances de base

### MÉTIS

se distingue des autres peuples autochtones, est issue de la Nation métisse historique et est acceptée par la Nation métisse » . »

— de « *La vie politique des Métis d'aujourd'hui* » dans le volume *Les Métis de l'Atlas des peuples autochtones du Canada*

« **Au Canada, les huit établissements métis de l'Alberta** sont la seule assise territoriale des Métis reconnue par un gouvernement. Totalisant 512 121 hectares (1,25 million d'acres) et situés dans le centre-est et le nord de l'Alberta, ces établissements ont été créés à la suite des pressions de leaders politiques métis dans les années 1920 et 1930, lesquels étaient préoccupés par la souffrance sociale des Métis qui, sans terres, peinaient à nourrir leur famille. Notons qu'en 1909, Saint-Paul-des-Métis, un établissement métis en Alberta géré par le gouvernement fédéral, avait été dissous après seulement 10 ans d'existence pour combler les besoins de la population immigrante européenne.

En 1932, la Métis Association of Alberta (MAA) a été formée à partir d'un groupe de pression politique métis. La nouvelle association voulait que le gouvernement provincial enquête sur les conditions de vie misérables des Métis de la province. Ses efforts ont convaincu celui-ci d'adopter en 1938 le Métis Population Betterment Act, une loi qui, s'inspirant des recommandations de la commission Ewing, a procuré une assise territoriale au Métis. Les nouveaux établissements, ou « colonies » comme on les appelait, étaient Buffalo Lake (Caslan), Cold Lake, East Prairie, Elizabeth, Fishing Lake (Packechawanis), Gift Lake (Ma-cha-cho-wi-se), Kikino (Goodfish Lake), Marlboro, Paddle Prairie (ou Keg River), Big Prairie (aujourd'hui Peavine), Touchwood et Wolf Lake. À l'origine, leur structure de gouvernance était paternaliste : le gouvernement et les dirigeants de l'Église les

géraient en grande partie; cela dit, les Métis disposaient d'une certaine autonomie en matière de chasse, de pêche et de trappage. Quatre de ces premiers établissements, Cold Lake, Marlboro, Touchwood et Wolf Lake, ont par la suite été dissous.

Frustrés du manque d'autonomie administrative de ces établissements, un groupe d'activistes a fondé l'Alberta Federation of Metis Settlements Associations (AFMS) en 1975. Après des années de négociations et un ensemble de procédures judiciaires, leurs activités de lobbying ont enfin porté des fruits en 1990, quand le gouvernement de l'Alberta a passé le Métis Settlements Act, le Métis Settlements Accord Implementation Act, le Métis Land Protection Act, et le Constitution of Alberta Amendment Act, lois accordant aux Métis de ces établissements la gestion intégrale d'un territoire de 512 121 hectares (1,25 million d'acres).

En 2016, les établissements métis de l'Alberta comptaient 5 054 résidents. Actuellement au nombre de huit, ces établissements, à savoir Buffalo Lake, East Prairie, Elizabeth, Fishing Lake, Gift Lake, Kikino, Paddle Prairie et Peavine, jouissent d'une autonomie administrative et sont gérés par le Métis Settlements General Council (MSGC). Chaque établissement a son propre conseil, et les huit conseils se rencontrent lors d'une assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration qui supervise le MSGC est formé des présidents de chacun des huit conseils et des quatre membres de l'exécutif du MSGC, qui eux n'ont pas droit de vote. En consultation avec le ministère des Relations avec les Autochtones de l'Alberta, le MSGC établit les politiques auxquelles les établissements sont assujettis. »

— de « *Les établissements métis et les fermes gouvernementales* » dans le volume *Les Métis de l'Atlas des peuples autochtones du Canada*



# GOVERNANCE AUTOCHTONE

## Perspectives et connaissances de base

### INUITS

« **Le parcours des Inuits du Labrador vers un gouvernement autonome** a nécessité des efforts assidus de la part de nombreuses personnes dévouées, et ce, durant plusieurs décennies. À ce jour, il s'agit de l'un des faits les plus marquants de notre longue histoire, et l'un de ceux dont nous sommes les plus fiers.

La Labrador Inuit Association (LIA) a été créée en 1973 pour promouvoir la culture inuite, améliorer la santé et le bien-être du peuple, protéger ses droits constitutionnels, démocratiques et humains, et faire des revendications au nom des Inuits du Labrador auprès des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador. En 1977, la LIA a amorcé le long parcours vers l'autonomie en présentant aux gouvernements fédéral et provincial des revendications sur les terres et la glace de mer du Nord du Labrador. Pendant les 30 années qui ont suivi, des négociateurs ont ainsi milité, au moyen de ces revendications, pour la réalisation de leur rêve : l'autonomie gouvernementale pour les Inuits du Labrador. Ce rêve s'est concrétisé le 6 décembre 2004, jour où le gouvernement provincial a adopté la Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, qui a jeté les bases du gouvernement du Nunatsiavut, formé le 1er décembre 2005.

Cet accord a créé un précédent, car c'était la première fois que des dispositions sur l'autonomie gouver-

nementale étaient intégrées à un accord sur les revendications territoriales. Le Labrador est la première région inuite du Canada à avoir obtenu l'autonomie, ce qui fait la fierté de tous les Inuits qui y vivent. En tant qu'administration inuite régionale et autonome, le gouvernement du Nunatsiavut continue de définir de nouvelles normes en matière d'interactions entre les Inuits du Labrador et d'autres entités, comme le gouvernement provincial.

Bien que le Nunatsiavut fasse toujours partie de Terre-Neuve-et-Labrador, son gouvernement constitue l'autorité compétente pour de nombreux domaines de gouvernance centraux, comme la santé, l'éducation, la culture et la langue, la justice ainsi que les affaires communautaires. Son principal pouvoir est celui de promulguer des lois. Au Nunatsiavut, la constitution des Inuits du Labrador est la pierre d'assise de la législation : toutes les autres lois établies par le gouvernement s'appuient sur ses principes et ses lignes directrices.

Ce gouvernement est une forme consensuelle de démocratie parlementaire, conçue de façon à ce qu'il y ait séparation des pouvoirs entre les niveaux politique et opérationnel. Sur le plan législatif, les représentants de l'Assemblée du Nunatsiavut, élus démocratiquement, promulguent des lois et déterminent l'orientation générale des politiques du gouvernement. Hopedale est la capitale législative du Nunatsiavut. »



**Le parcours des Inuits du Labrador vers un gouvernement autonome a nécessité des efforts assidus de la part de nombreuses personnes dévouées, et ce, durant plusieurs décennies. À ce jour, il s'agit de l'un des faits les plus marquants de notre longue histoire, et l'un de ceux dont nous sommes les plus fiers.**



Continué...



# GOVERNANCE AUTOCHTONE

## Perspectives et connaissances de base

### INUITS

— de « *Nunatsiavut* » dans le volume *Inuit de l'Atlas des peuples autochtones du Canada*

« La région désignée des Inuvialuits est, parmi les quatre territoires ancestraux inuits qui forment l'Inuit Nunangat, celui le plus à l'ouest. La Société régionale inuvialuite (IRC) a été créée en 1984 pour gérer le règlement prévu par la Convention définitive des Inuvialuit, qui représente les intérêts collectifs du peuple dans ses relations avec les gouvernements et le monde extérieur. L'IRC a pour objectif d'améliorer continuellement le bien-être économique, social et culturel des Inuvialuits en faisant appliquer la Convention et en employant tous les moyens possibles. Les bénéficiaires inuvialuits ont un contrôle direct sur l'IRC et ses filiales, puisqu'ils élisent des administrateurs pour représenter chacune des six localités de la région.

Au titre de la Convention, les Inuvialuits ont concédé l'utilisation exclusive de leurs terres ancestrales en échange de certains droits garantis par le gouvernement fédéral. Ceux-ci couvrent trois sphères : la terre, la gestion de la faune et l'argent. »

— de « *Région désignée des Inuvialuits* » dans le volume *Inuit de l'Atlas des peuples autochtones du Canada*

« Au bord de la baie d'Hudson et de la péninsule d'Ungava se trouve le Nunavik, l'une des quatre terres ancestrales des Inuits au Canada qui forment le territoire Inuit Nunangat. Les administrations politiques, culturelles et économiques du Nunavik sont gérées

par la Société Makivik, qui elle est encadrée par des représentants élus, soit un président, un conseil exécutif et un conseil d'administration.

Entre les deux solitudes que sont le Canada et le Québec, les Inuits du Nunavik se sont taillé leur propre place et se sont forgé une identité bien à eux. Makivik, un mot inuktitut signifiant « s'élever », est un nom qui convient bien à cet organisme dont le mandat est de protéger les droits, les intérêts et les compensations financières découlant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 (la première revendication territoriale globale des Inuits au Canada) et, plus récemment, de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik, entré en vigueur en 2007.

Le mandat de la Société Makivik, à la fois particulier et varié, consiste à détenir et gérer de grandes entreprises rentables ainsi qu'à créer des emplois pour les Inuits, mais aussi à favoriser le développement socioéconomique, à améliorer les conditions de logement et à protéger la langue, la culture et l'environnement naturel des Inuits. Lorsque la première entente a été signée en 1975, Makivik a affirmé qu'en contexte, le « règlement des revendications territoriales des Inuits » devait être envisagé comme un « nouveau départ » pour ce qui était d'établir une nouvelle relation et d'implanter une nouvelle façon de faire des affaires, tant avec le gouvernement fédéral qu'avec celui du Québec. »

— de « *Nunavik* » dans le volume *Inuit de l'Atlas des peuples autochtones du Canada*



# GOVERNANCE AUTOCHTONE

## Questions d'enquête et activités exploratoires sur la carte-tapis géante



- **Trouvez votre ville sur la carte et placez un pylône là où elle se situe.** Demandez aux élèves d'observer le territoire et les symboles dans les alentours et de repérer, à l'aide des différents symboles de la légende, les instances de gouvernance communautaires, provinciales, territoriales et nationales dans un rayon de 100 kilomètres de votre ville. Utilisez une note autocollante rouge pour identifier une instance nationale, bleu pour une instance provinciale ou territoriale et jaune pour une instance communautaire.
- **Où se situent les différentes instances de gouvernance dans votre province ou territoire et ailleurs au Canada?** Situez-les sur la carte avec les pylônes de la trousse. Quelles tendances se dégagent? Concentrez-vous sur les endroits où les peuples autochtones semblent être bien représentés, être sous-représentés ou ne pas être représentés. Demandez aux élèves ce qu'ils ont remarqué en cherchant les éléments sur la carte.
- **Rendez-vous ensemble au nord de la carte, là où se trouve la région appelée « Inuit Nunangat ».** Expliquez que 50 % du littoral du Canada et 35 % de sa superficie font partie d'un territoire appartenant aux Inuits. Discutez de l'administration de cette partie du Canada en posant les questions suivantes : S'agit-il d'un modèle d'autonomie gouvernementale (établi par voie de négociations) ou d'un système de cogestion? S'agit-il d'un autre modèle de gouvernance? Quelle organisation inuite régionale gère les différents territoires?
- **À l'aide des fiches sur l'autonomie gouvernementale et la cogestion, amenez les élèves à discuter des divers styles et modèles de gouvernance actuels.**

# GOVERNANCE AUTOCHTONE

## Applications et exercices pratiques par groupe d'âge

### PRIMAIRE

(MATERNELLE-6<sup>E</sup> ANNÉE)

- **Introduisez le thème de la gouvernance** en demandant aux élèves qui, à la maison, fixe les règles, qui doit y obéir et qui a son mot à dire dans la prise de décisions. Répétez l'exercice pour l'école et pour la salle de classe.
- **Demandez aux élèves qui sont les personnes en charge de leur ville.** Pourquoi peuvent-elles assumer ce rôle, et comment sont-elles choisies?
- **Discutez des qualités d'un bon leader :** Qui les élèves voudraient-ils avoir comme responsable d'une sortie? Pourquoi? Dressez la liste de ces qualités ou inscrivez-les dans un tableau, et amenez les élèves à réfléchir à celles qu'ils croient incarner.
- **Demandez aux élèves quels mécanismes sont utilisés pour nommer les chefs** des groupes autochtones.
- **Lisez le livre *Hiawatha and the Peacemaker*** [anglais seulement] de Robbie Robertson et de David Shannon, qui raconte la création de la Confédération Haudenosaunee (iroquoise). Cette organisation aurait contribué à la fondation des États-Unis d'Amérique, comme l'explique en détail José Barreiro dans son livre *Indian Roots of American Democracy* [anglais seulement], paru en 1988.

### INTERMÉDIAIRE

(7<sup>E</sup>-9<sup>E</sup> ANNÉE OU 1<sup>ER</sup> CYCLE SECONDAIRE)

- **Introduisez le concept de souveraineté nationale** en étudiant le cas de l'Europe et en faisant une comparaison avec les Premières Nations au Canada. Chacun des pays européens est considérablement plus petit que le Canada, mais tout de même indépendant. Ensemble, ils forment le continent européen. Grâce à cette analogie, on conçoit facilement que chaque Première Nation du Canada puisse considérer son peuple et son territoire comme une entité souveraine. Les Premières Nations se perçoivent effectivement comme des nations, et ce n'est pas seulement une question de territoire. Demandez aux élèves ce que les Premières Nations ont de commun avec les autres nations. Qu'est-ce qui définit une « nation »?
- **Discutez des qualités d'un bon leader,** puis dressez-en une liste en grand groupe. Demandez aux élèves de donner des exemples de bons et de mauvais leaders.
- **Parlez de la façon dont les décisions sont prises** dans la vie des élèves. Est-ce pareil dans toutes les sphères de leur vie? Si non, qu'est-ce qui diffère? Quels sont les avantages et les inconvénients des différentes façons de faire? Demandez aux élèves de faire un lien avec le processus décisionnel au Canada d'autrefois et d'aujourd'hui.
- **Examinez de plus près les processus décisionnels** en vous intéressant aux avantages et aux inconvénients de la recherche de consensus et du vote. Demandez aux élèves de chercher l'année où les peuples autochtones du Canada ont obtenu le droit de vote, puis de faire un tableau montrant les situations (contextes, lieux et personnes) où le vote pourrait ne pas convenir. Réfléchissez à cette question : Une personne qui ne peut pas voter peut-elle vraiment participer à la gouvernance?

Continué...

# GOVERNANCE AUTOCHTONE

## Applications et exercices pratiques par groupe d'âge

- **Amenez les élèves à examiner** les rôles liés aux genres et l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la gouvernance et les processus décisionnels.
- **Explorez le sens des termes** « matriarcat » et « consensus » en ce qui a trait à la gouvernance autochtone. Où peut-on voir des systèmes matriarcaux et consensuels de nos jours? Demandez aux élèves comment ces modèles de gouvernance pourraient être généralisés pour être utilisés dans leur vie personnelle.

## SECONDAIRE

(10<sup>E</sup>-12<sup>E</sup> ANNÉE OU 2<sup>E</sup> CYCLE SECONDAIRE)

- **Nommez des leaders autochtones** et rédigez la biographie de leaders d'hier et d'aujourd'hui.
- **Demandez aux élèves d'étudier un modèle de cogestion** (p. ex. le Conseil de gestion de l'archipel pour la réserve de parc national, la réserve d'aire marine nationale de conservation et le site du patrimoine haïda Gwaii Haanas) et d'en exposer les avantages et inconvénients (voir la fiche prévu à cet effet dans la trousse pédagogique).
- **Discutez des formules de gouvernance** utilisées autrefois et aujourd'hui par les divers peuples autochtones (gouvernance fondée sur la représentativité, la succession héréditaire, l'élection, la nomination, etc.). Comment les dossiers sont-ils répartis entre les paliers local et national? Quelle est la durée des mandats? Comment se déroulent les élections? Quelle est la structure du système de gouvernance (p. ex. grand chef, président, premier ministre, Conseil des gouverneurs, assemblée législative, conseil)?
- **Demandez aux élèves** si, d'après leurs recherches, il existerait une structure de gouvernance autre que celle qu'on trouve aux niveaux provincial (ou territorial) et national qui serait mieux adaptée au mode de gouvernance des peuples autochtones. Par exemple, une Première Nation, ou encore un conseil tribal, pourraient choisir de s'autogouverner. Les groupes métis pourraient, eux, vouloir s'organiser en fonction du territoire ou de la proximité, plutôt qu'en fonction des limites politiquement définies.
- **Demandez aux élèves** de se renseigner sur le mode de gouvernance des établissements métis. En quoi est-ce différent de ce qui se fait chez les autres peuples autochtones?
- **Remettez à vos élèves** une copie de l'**Accord Canada-Nation métisse**, signé en 2017, et discutez de l'influence de cet accord sur la gouvernance future des Métis.

# GOVERNANCE AUTOCHTONE



## DÉMONSTRATION DES ACQUIS

- **Ensemble, contactez des organismes ou des communautés autochtones** de la région pour vous renseigner sur leur structure de gouvernance passée et actuelle. Demandez aux élèves d'illustrer les différentes structures par des organigrammes.



## MISE EN APPLICATION

- **Demandez aux élèves d'écrire à un élu** pour expliquer les changements que le gouvernement canadien pourrait apporter pour mieux tenir compte des modèles de gouvernance autochtones dans le contexte de leur région.
- **Invitez les élèves à réfléchir à la structure du conseil étudiant** de votre école. Comment représenter tous les élèves équitablement? Y a-t-il des modèles de gouvernance autochtones qui fonctionneraient mieux que la structure actuelle? Si le contexte s'y prête, encouragez les élèves à restructurer le conseil étudiant à la lumière de leurs apprentissages.